

INTERVENTION 4 OCTOBRE 2016

SUJET : SÉANCE PUBLIQUE

« Merci, Monsieur le Président.

Je voulais poser une question qui a trait à toutes ces commissions. Je me souviens les années passées que l'on avait discuté du fait que pour certains les loyers étaient inclus dans le budget et pour d'autres non ce qui rendait la lisibilité de l'importance d'une commission par rapport à une autre un peu plus compliqué et je voulais demander au Gouvernement si cela a été rectifié dans ce budget ou si ça va l'être dans le futur.

Je vous remercie.

Nous avons plusieurs commissions comme vous le voyez, nous avons la Commission Supérieure des Comptes, la Commission de Contrôle des Activités Financières, etc... je crois qu'il est intéressant, pour nous les Conseillers Nationaux, de pouvoir comparer les budgets de ces différentes commissions. Je me souviens l'an dernier dans les discussions du budget, le Gouvernement m'avait dit que cette comparaison était difficile parce que pour certaines de ces commissions les loyers étaient inclus dans le budget et pour d'autres le loyer apparaissait sur une autre ligne. Donc, je voulais savoir si cela avait été corrigé ou pas.

Merci, Monsieur le Président.

J'avais juste une question, une suggestion pour le Gouvernement, la dernière colonne de ce tableau est intitulée « crédits, engagement triennal, millions d'euros » je suppose, et si je me trompe corrigez-moi, que la somme qui est dans cette colonne c'est ce qui reste à dépenser sur cette ligne. Je suppose que c'est correct n'est-ce pas ? Moi ce que je voudrais dans le futur c'est que l'on puisse avoir une colonne additionnelle qui montre aussi ce que l'on a dépensé depuis le début de ce projet, parce que là cela nous donne une information qui est très partielle en fait. Il aurait été intéressant d'avoir l'information pour, par exemple, le Tunnel descendant car, si je comprends bien, il nous reste 12,24 M€ à dépenser. Il aurait été en effet intéressant de savoir combien a été dépensé dans ce projet, dans son ensemble. Ainsi que les autres opérations où on voit des sommes très importantes, par exemple, Urbanisation S.N.C.F. Ilot Pasteur : 276 M€ mais cela ne nous dit pas si on a déjà dépensé 50 M€, 20 M€ ou 250 M€. Donc je pense qu'il serait intéressant pour nous de pouvoir visualiser un peu mieux le programme d'investissement d'une manière plus claire.

Merci.

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais faire une intervention sur le chapitre des acquisitions mais avec votre permission j'aimerais bien qu'on parle en même temps des rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel parce qu'en fait c'est un peu la même chose. Comme nous l'avons vu hier, ces deux lignes là sont des lignes d'ajustement et il faut que l'on décide en fin de compte combien on veut montrer, afficher, comme surplus et on abonde ces lignes en cours d'année.

L'an dernier, si on additionne les acquisitions et les rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel, nous avons fait 157,7 M€ et nous avons fait un surplus de notre budget de 34 M€. Je voulais poser une question à Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, et lui demander si cette année il pense qu'on serait dans le même ordre de grandeur puisque cette année ce Budget Rectificatif montre 96 M€, nous avons 31 M€ de recettes exceptionnelles dont on a discuté hier qui sont la vente de nos Ambassades au Fonds de Réserve Constitutionnel et le chiffre de la situation budgétaire à fin août, je n'ose pas le dire de peur de finir dans les geôles de M. CELLARIO pour casser un secret de sécurité nationale, donc je ne le dirai pas... mais nous arrivons à une somme qui devrait être de toute évidence supérieure à celle de l'an dernier d'environ 40 ou 50 M€. Donc, je voudrais savoir si cela est correct c'est-à-dire que bien qu'on ait aujourd'hui des rachats et des acquisitions de l'ordre de 96 M€, à la fin de l'année vous allez revenir avec 100 M€ de plus de rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel. Rachats qui, somme toute, sont des remboursements de dettes n'est-ce pas, parce que je préférerais dire les choses telles qu'elles sont, et qu'on dise que l'Etat de Monaco plutôt qu'il n'a pas de dette, qu'il a une dette au Fonds de Réserve Constitutionnel dont la taille, je ne la connais pas, mais en regardant la dernière colonne des crédits du triennal on s'aperçoit qu'on a 303 M€. Alors est-ce que ces 303 M€ sont effectivement l'ensemble des immeubles domaniaux qui sont au Fonds de Réserve Constitutionnel et qui représenteraient en quelque sorte la dette de notre budget au Fonds de Réserve Constitutionnel ? Je voulais signaler pour tout le monde que, concernant cette dette, le budget ne paie pas d'intérêt et que si on a décidé hier qu'il serait bon que les Ambassades paient des loyers au budget, il serait bon aussi que le budget paie au Fonds de Réserve Constitutionnel un intérêt sur les biens que ce Fonds de Réserve Constitutionnel a financés pour le budget.

Merci.

Les rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel ont été modifiés de manière très conséquente et je ne crois pas que l'on puisse dissocier, franchement, l'un et l'autre.

Merci, Monsieur le Conseiller.

Si je peux poursuivre, Monsieur le Président.

Je suis d'accord avec vous sur les excédents de trésorerie, je parlais plutôt du stock, en fait. Il y a un stock d'actifs au Fonds de Réserve Constitutionnel qui ne devrait pas s'y trouver. Pourquoi cela ? Parce que le Fonds de Réserve Constitutionnel, dans les mauvaises années que nous avons



UNION MONÉGASQUE

eues, a financé au lieu de l'Etat des appartements domaniaux, la ZAC St Antoine et d'autres choses... Alors, la totalité de tout cela, je ne sais pas à combien on veut l'évaluer, moi j'avais l'impression que c'était les 300 M€ qui étaient inscrits, mais 300 M€ à 1 % cela fait 3 M€ quand même. Donc, si hier nous nous sommes mis d'accord pour que l'Etat verse un loyer aux Ambassades qui appartenaient au Fonds de Réserve Constitutionnel, il semblerait tout aussi logique que, puisque le Fonds de Réserve Constitutionnel a avancé maintenant depuis de nombreuses années ces sommes qui ont permis de financer des opérations publiques, l'Etat paie un taux d'intérêt du marché pour ces actifs jusqu'à ce que tout soit remboursé, bien entendu. C'était à cela plutôt que je pensais.

Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer d'être plus court et plus direct que l'intervention que nous venons d'entendre.

Sans être en désaccord avec mes collègues et le Ministre d'Etat concernant les lignes rouges et la défense de nos intérêts, je voudrais quand même que nous soyons conscients, comme l'a dit M. ALLAVENA, de ce que Monaco aurait à gagner avec un bon accord. L'accès à un marché de plus de 500 millions de personnes pour nos entreprises, pour exporter leurs biens et leurs services, une sécurité juridique accrue pour les investisseurs et les résidents, ce ne sont pas des pacotilles, n'est-ce-pas ? Alors, je crois qu'il faut faire attention parce que certains sont plus vocaux que d'autres et c'est normal, certains défendent les intérêts qui sont les leurs, ils ont le droit de les défendre, mais ils les défendent avec plus de véhémence que ceux qui ont à gagner quelque chose. Je crois que comme l'a dit M. ALLAVENA, il faut garder la tête froide et ne pas s'emporter.

La dernière chose que je voulais dire c'est qu'il ne faut pas oublier non plus qu'être monégasque – et cela je le dis aux personnes qui nous regardent à la télévision – ce n'est pas un métier non plus.

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais tout d'abord féliciter le Ministre d'Etat et Monsieur le Conseiller pour avoir fait publier au Journal Officiel les modalités de constitution du dossier pour le prêt étudiant. Alors, lorsqu'on regarde le tableau qui constitue le dossier, il est assez complet. La première information financière demandée, cela paraît logique, ce sont les frais de scolarité car pour les bonnes universités ce sont de loin les frais les plus importants et comme on le sait tous les bonnes universités sont souvent aussi les plus coûteuses.

Alors je fais un parallèle maintenant avec les bourses, et je crois que je vais étonner plusieurs d'entre vous ici en vous disant que les frais de scolarité ne sont pas un élément pris en compte pour déterminer le montant des bourses. Vous avez bien entendu ! Les frais de scolarité ne sont pas pris en compte pour déterminer le montant des bourses. Cela signifie que si un étudiant monégasque réussit à intégrer une grande école à Paris, au Royaume Uni ou aux Etats- Unis, sa bourse sera différente de l'étudiant qui fait ses études à Nice, seulement à cause de l'éloignement et des revenus de ses parents. Beaucoup n'essaient même pas, bien évidemment, les parents n'ayant pas les moyens de financer les frais de scolarité.

Alors oui, le prêt étudiant est un pas en avant mais la cible privilégiée de ce programme devrait être les étudiants majeurs, et non pas ceux qui ont 17 ou 18 ans. Voulons-nous vraiment que des



adolescents monégasques s'endettent à raison de 40 000 € ou 50 000 € par an pour poursuivre leurs études ?

On me dit que c'est compliqué de déterminer quelles sont les bonnes écoles et les bonnes universités. Personnellement je ne crois pas que ce soit si compliqué que cela, on peut se baser sur des classements annuels des meilleures universités au monde, prenons par exemple les 20 meilleures.

Je pense que tout étudiant monégasque mineur qui est accepté dans l'une de ces universités devrait avoir droit à une bourse au moins égale au frais de scolarité de cette université, quel que soit son quotient familial. Les frais supplémentaires, voyages, hébergement, frais de bouche, devraient être à la charge de l'étudiant et de sa famille, un aménagement pouvant être envisagé pour les familles qui en feraient la demande, basé, cette fois-ci sur leur quotient familial.

Monsieur le Conseiller, plus je me penche sur le programme des bourses, plus je pense que celui-ci est construit en dépit du bon sens. Non seulement nous ne dépensons que 0,2 % du budget de l'Etat pour aider nos jeunes monégasques à se former mais le système actuel privilégie les étudiants moyens au détriment des étudiants brillants.

Merci.

Merci, Monsieur le Président.

Je fais cette intervention au nom de Monsieur ROBILLON qui a dû nous quitter, il m'a demandé de vous dire de penser à veiller à ce que les places réservées aux recharges des véhicules électriques soient respectées. Apparemment ce n'est pas le cas, il y a beaucoup de gens qui se garent sur les places réservées aux véhicules électriques et cela n'est pas très normal.

Je vous remercie pour votre attention. »

Bernard Pasquier